

PRÉFÈTE  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 21 décembre 2016

## L'État s'engage aux côtés des entreprises pour la création d'emplois en Sarthe

Corinne ORZECOWSKI, Préfète de la Sarthe, a réuni le 14 décembre 2016, le comité d'engagement du fonds départemental de revitalisation mutualisé. Il rassemble aux côtés de Madame la Préfète des élus des trois arrondissements du Mans, de La Flèche et de Mamers, Le Mans Développement et les représentants des entreprises contributrices du fonds.

Sarthe Développement instruit pour le compte de la Préfecture les demandes d'aides. A ce titre, neuf dossiers d'entreprises créatrices d'emplois ont été examinés et validés pour l'attribution de **260 000 euros de subventions** en faveur de la création de **130 emplois CDI**.

Le fonds, qui permet de soutenir l'emploi dans les secteurs fragilisés, **notamment les territoires ruraux**, est ainsi réparti :

- arrondissement du Mans : 29 emplois accompagnés pour un montant global de 58 000 euros ;
- arrondissement de La Flèche : 68 emplois accompagnés pour un montant global de 136 000 euros ;
- arrondissement de Mamers : 33 emplois accompagnés pour un montant global de 66 000 euros.

Mis en place en mars 2012 dans le département de la Sarthe à l'initiative de l'État et en collaboration avec les collectivités territoriales, ce fonds — alimenté par les contributions financières des entreprises assujetties à l'obligation légale de revitalisation — vise à **accompagner au plus près les territoires affectés par les mutations économiques**. Les subventions sont attribuées aux entreprises qui s'engagent à **créer des emplois en CDI** (pour une période d'au moins trois ans).

L'État a réitéré son attachement au développement économique du département en élargissant les critères d'éligibilités de ce fonds. Tous les secteurs de l'économie sont éligibles à ce fonds même si l'industrie a été dans un premier temps privilégiée.

De plus, le seuil minimum d'emplois créés exigé pour bénéficier de ce fond, a été assoupli permettant de **soutenir la création d'emploi au sein des TPE et PME**.

**Depuis son lancement en mars 2012, le fonds départemental de revitalisation mutualisé de la Sarthe a accompagné la programmation de 1 567 emplois au sein de 135 structures.**